



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO (arrivée au point n°2), Christelle TREHET-COLLET, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT (arrivée au point n°2) représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Corinne PICARD

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 21 juin 2024, CASF, article R123-16

POINT N°12 – CCAS – ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES – TARIFS PROGRAMME 2024-2025

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Le Conseil Départemental a lancé un appel à initiatives relatif à la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées.
Dans ce cadre, le CCAS a présenté 1 projet « remue-méninge » au Conseil Départemental

Il est proposé de fixer une participation pour les actions se déroulant sur plusieurs séances.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs suivant pour la programmation 2024-2025 de Remue-méninges (24 séances maximum, de septembre à avril :

- 48€ pour l'année 2024-2025 payable à l'inscription,
- Pour les inscriptions après janvier 2025, un forfait demi-année à 26 €, payable à l'inscription.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

